

Vira, le 4 octobre 2019



**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2019**  
**convoquée le 20 septembre 2019**

*Présents : Igor CABEZOS, Jean-Louis CLAUZET, Eva de SIMORRE, Milène GALY, , Nadine LLORENS, Hélène POUJOL, Jean SERRANO, Jean-François SPRIET*

*Absents : Gilles BERDOT, Dominique JALLIER*

*Pouvoir : Dominique JALLIER à Eva de Simorre*

*Secrétaire de séance : Hélène Poujol*

## Validation du compte rendu du conseil municipal du 20 août 2019

Le compte rendu est validé à l'unanimité.

## Compte rendu des réunions par les délégués

- Réunion d'information sur le potentiel solaire des toitures organisé par SDE09 et le **PNR**.

Voir en particulier l'outil de simulation sur le site <https://ariege.insunwetrust.solar>

## Réunion PLU du 17 septembre avec les personnes publiques.

Présence de tous les acteurs invités : bureau d'études, responsable habitat à la Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes, CAUE, DDT 09/SAUH, SCOT, EPF, et 4 membres du conseil municipal de Vira.

Présentation du dossier d'analyse des OAP déjà présenté au conseil.

Des contributions ont été apportées, essentiellement par Sarah Sabatier, de l'EPF, et portent sur les points suivants :

- Coût des opérations : bien que la vente des terrains soit aujourd'hui assujettie à la TVA, il serait possible de récupérer la TVA sur les travaux. Ce calcul avait d'ailleurs été retenu dans notre présentation.
- Valeur d'achat des terrains : notre interlocutrice considère que 8 €/m<sup>2</sup> est le juste prix de ces terrains, inconstructibles en dehors d'une OAP.
- Le coût de l'assainissement pourrait être compensé, dans le cadre d'une mécanique à monter avec le SMDEA, par le montant des redevances de raccordement. *Pas évident, mais peut-être pas impossible !*
- Le nombre de parcelles est important par rapport à la taille du village. Il semble donc opportun d'apporter de la souplesse dans la programmation pour faciliter la mise en œuvre opérationnelle : découpage des opérations en plusieurs phases, ce qui permettrait d'éviter certains travaux d'infrastructure dans un premier

temps (zone de croisement à la place d'un élargissement de voirie...), densité minimale et non densité imposée, disposition libre des habitations (sans faitage imposé...)

- Un conventionnement avec l'EPF serait possible pour « porter » le foncier pendant une durée maximale de 8 ans et co-financer les études à mener pour la mise en œuvre du projet...

Il est clair que le projet de PLU ne pourrait pas être achevé (enquête d'utilité publique, consultation ses services...) avant la fin de la mandature.

Devant la question posée : abandonner le PLU, l'arrêter en l'état, ou encore renvoyer la décision après les prochaines élections, l'ensemble des acteurs institutionnels est évidemment favorable à l'arrêt rapide du PLU.

Notre bureau d'étude propose de réécrire le dossier OAP en tenant compte des observations.

Le maire explique au conseil les modifications proposées par le bureau d'étude (OAP V2 envoyé par mail aux conseillers) portant en particulier sur des simplifications de certaines contraintes. Toutefois, ces modifications ne suffisent pas à répondre à toutes les interrogations des conseillers, tant sur le coût que sur le phasage ou les fondements mêmes de la densification, et à valider la faisabilité économique des propositions.

Dans ces conditions, le conseil ne se prononce pas et décide de ne pas délibérer. La décision quant à l'avenir de ce PLU est renvoyée à la prochaine mandature.

En conséquence, la convention avec l'EPF, est également reportée.

## Décision d'investissements 2020 : complément DECI (incendie) ?

Lors de la réunion du 20 août 2019, certains besoins ont été exprimés.

A la réflexion, il manque, au programme d'investissements, un volet protection contre l'incendie, d'autant plus qu'un permis de construire a été refusé car l'habitation n'est pas protégée contre l'incendie et qu'il n'y a pas de *plan communal de défense incendie*.

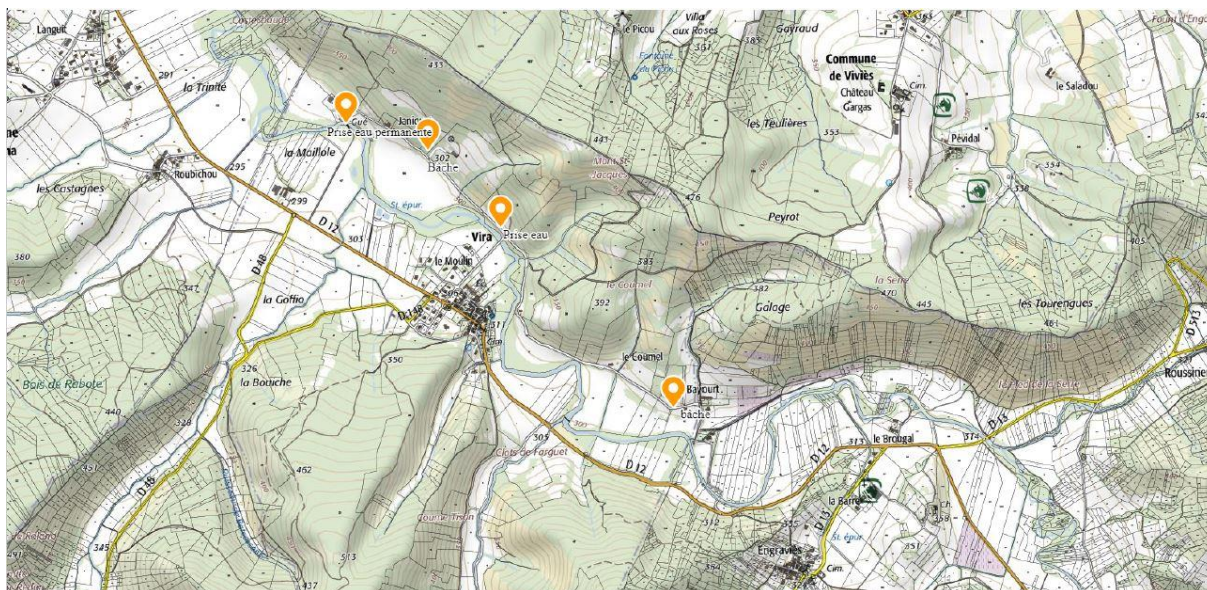
Dans ces conditions, il est décidé de retenir les projets suivants :

- Voirie : rue de l'école plus une partie du chemin de Sabatier
- Mise en place d'un projet de défense contre l'incendie pour les « écarts », à réaliser en 2 ou 3 ans, avec une première tranche réalisée sur 2020.

Les points à défendre, déjà présentés dans le compte rendu du 9 juillet, sont :

- La Maillole
- La stabulation
- Janiquet
- L'élevage de Mme Jurado route de Janiquet
- La maison « Peries » Route de Sabatier
- Le Coumel (Tirado) Route de Sabatier
- Engravies (hangar, cave et habitations) Route de Sabatier.

Sous réserve de l'accord du Syndicat Rivière SBGH (et de la police de l'eau), ainsi que du SDIS (validation des zones de pompage dans le Douctouyre), il semble que la solution présentée sur la carte ci-dessous soit la plus simple et la moins onéreuse :



Le projet pourrait alors se limiter à 2 prises d'eau (avec leurs accès) à l'ancien gué et au pont et 2 bâches chez Madame Jurado et à Embayourt.

Le budget global pourrait être de l'ordre de 12 000 € à 15 000 €.

Les subventions possibles sont élevées : DETR 50%, FDAL (département) 25 %.

Le conseil délibère favorablement pour l'étude et la mise en place de ce projet, et charge le maire de demander les subventions correspondantes.

- Il serait également utile d'étudier le remplacement du chauffage de l'école. Par contre, les subventions sont nettement plus faibles : 10% du département et 10 % du SDE09. Il serait peut-être possible d'obtenir également une aide de la Région de 30% (sur un plafond de 10 000 €) à condition d'obtenir une économie d'énergie de 30% sur réalisation d'un diagnostic (DPE).

Le conseil demande donc la réalisation d'un DPE et d'un devis pour pouvoir décider sur une base factuelle.

## Demande d'utilisation de la salle polyvalente

Nous avons reçu une demande d'utilisation de la salle pour des cours de Yoga.

Cette demande n'est pas recevable car elle n'entre pas dans les cas listés par le conseil pour une mise à disposition.

## Renforcement électrique (information)

La commune a reçu une information concernant un prochain renforcement de l'alimentation électrique de la commune.

## Mise en place des radars

La position avait été décidée lors d'une réunion de terrain avec peu de présents.

Dans ces conditions, et après un long débat, il est décidé :

- De déplacer le panneau d'entrée en agglomération, coté Arvigna, avant la 1<sup>ère</sup> maison et d'implanter le radar à l'emplacement du panneau actuel

- D'implanter le second radar sur le pilonne d'éclairage, face au N° 6 rue Rescanières
- D'étudier le déplacement de l'entrée de l'agglomération vers Dun pour protéger le carrefour et le virage (risque d'accident).

## Transports scolaires

De nombreux dysfonctionnements sont observés depuis la rentrée scolaire : retards, point de stationnement, transport après APC...

Mr Chibli, vice-président de la région, a été interpellé.

Une réunion est programmée (enfin) le 3 octobre, avec : l'inspection académique, les directrices d'école, la Région qui a la compétence transport scolaire, le transporteur, le SIVOM.

*Pour information, un accord semble possible à l'issue de cette réunion.*

## Questions diverses :

2 points d'éclairage ne fonctionnent pas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.